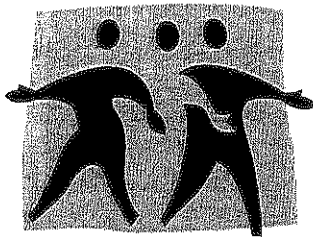


SSP / V P O D



SYNDICAT DES SERVICES PUBLICS  
GENÈVE

**Envoi par fax et par courrier**

AVIREAL S.A.

A l'attention de  
**M. HEINIMANN, Directeur**  
**Mme STRAHM, RRH**

29-31, route de l'Aéroport  
Case postale 776  
1215 Genève 15

Genève, le 27 mars 2009

Concerne : ██████████ - Partenariat social

Monsieur le Directeur,  
Madame la Responsable des Ressources Humaines,

Nous avons bien reçu votre courrier du 9 février 2009 et vous en remercions. Sans vouloir polémiquer ici sur son contenu, nous avons été stupéfaits de constater que d'une part vous mainteniez vos sanctions sans justifier aucunement cette décision et que, d'autre part, vous refusiez à ██████████ le droit d'être assisté de son syndicat lors des entretiens relatifs à cette affaire. Il s'agit ici d'une entrave aux droits syndicaux, d'autant plus incompréhensible que nous sommes le syndicat signataire du CCT de votre entreprise.

Lors de l'Assemblée générale des employés d'Avireal qui s'est tenue le 3 mars, nous avons relaté ces événements au personnel qui, tout comme nous, trouve vos procédés inadmissibles. Au contraire, les employés ont redit leur confiance au SSP et mandaté notre syndicat pour faire aboutir leurs revendications, qui sont les suivantes :

- Négociation d'un Plan social romand,
- Négociation d'un CCT romand,
- Respect du partenaire syndical SSP à Genève, tant pour la défense individuelle que pour la défense collective.

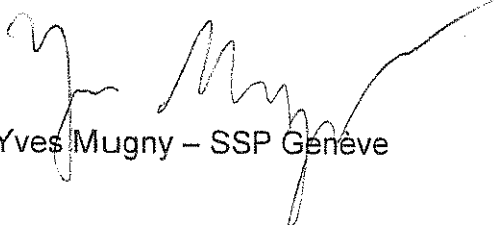
Enfin, nous venons d'apprendre que vous aviez convoqué ██████████ a un nouvel entretien en lien avec cette affaire, mardi 31 mars. Nous vous annonçons que nous assisterons ██████████, comme il en a le droit, lors de cet entretien. Comme nous ne pouvons pas nous rendre disponible pour le jour en question, nous vous prions de prendre contact avec le soussigné pour convenir d'un nouveau rendez-vous.

Au vu de ce qui précède nous sollicitons donc, d'une part, une nouvelle date d'entretien pour [REDACTED] et, d'autre part, une séance entre la Direction et le syndicat pour aborder les questions suivantes :

1. Plan Social romand,
2. CCT romand.

Nous vous remercions de nous proposer rapidement des dates à votre convenance. Nous attendons confirmation de ce qui précède dans les meilleurs délais, mais au plus tard d'ici le 20 avril. Nous vous informons par ailleurs que nous nous sommes engagés à faire un retour du résultat de cette démarche au personnel.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous présentons, Monsieur le Directeur, Madame la Responsable des Ressources Humaines, nos salutations distinguées.



Yves Mugny – SSP Genève